



Avis de concours littéraire

PRIX DE LA NOUVELLE DE BAGNOLES DE L'ORNE 2026

*Le prix de Bagnoles de l'Orne récompense **une nouvelle ou un conte pour adultes ou pour enfants. Il ne doit pas excéder 7 pages. Le sujet est libre.***

Règlement

Article 1 – Ce prix est ouvert à tous les auteurs/autrices né(e)s ou résidant en Normandie. Les membres du Conseil d'administration de la Société des Écrivains Normands ne sont pas admis à candidater. Au moins trois membres du conseil d'administration de la Société des Écrivains Normands composent le jury. Ils sont désignés par la Présidente sur proposition du conseil.

Article 2 – Pour concourir, les candidats/candidates doivent envoyer un exemplaire d'un ouvrage inédit par mail en format traitement de texte Word, .doc (non en pdf) **entre le 30/06 et le 10/09 2026**

au secrétaire, **Bernard Guillois (guilloisb@wanadoo.fr)
[et à societedesecrivainsnormands@gmail.com](mailto:societedesecrivainsnormands@gmail.com)**

- en indiquant dans le corps du mail vos : nom, prénom, adresse postale, numéro de téléphone et titre de votre nouvelle ;
- en mettant à la fin de la nouvelle votre nom et votre signature.

Article 3 – **Le droit d'inscription est fixé à 15 €** pour les non-adhérent(e)s à la Société des Écrivains Normands. **Par contre les sociétaires en sont dispensés.** Le règlement se fait par virement sur le compte de la SEN dont voici l'**IBAN : 1548 9047 1900 0566 1120 179**
Merci de ne pas oublier d'indiquer lors du virement la raison de celui-ci : Prix de Bagnoles.

Article 4 – **Le prix de la Nouvelle de Bagnoles de l'Orne est remis à la date du salon, le samedi 10 octobre 2026. La présence du lauréat/de la lauréate à ce prix est indispensable.** Le prix consiste en un chèque, un diplôme, un abonnement aux Lettres Normandes pour l'année 2027 et le droit d'adhésion à la Société pour les non-membres.

Article 5 – La même œuvre ne peut pas être présentée une deuxième fois. Les lauréats ne peuvent pas concourir à nouveau pour le même prix.

Article 6 – Les décisions du jury sont sans appel.

Article 7 - La participation au concours entraîne l'adhésion sans réserve au présent règlement.

Contacts et renseignements :

Bernadette Laval-Fisera, Présidente de la S.E.N, laval.fisera@gmail.com